

SALAIRE DES APPRENTIS

DEUST PREPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE

Au **1er janvier 2024**, la grille de salaire des apprentis "DEUST PREPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE" est la suivante :

Le salaire minimum applicable est :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Moins de 26 ans	56% coef 150 (6,52€/h)	67% coef 160 (7,80€/h)
	989,48 €	1 183,84 €
de 26 à 29 ans	100% coef 150 (11,65€/h)	100% coef 160 (11,65€/h)
	1 766,92 €	1 766,92 €



L'exonération totale des cotisations salariales s'applique sur la part de rémunération versée à l'apprenti(e) inférieure ou égale à 79% du SMIC
